

18 novembre 2021

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 9 juillet 2020 établissant les forfaits applicables à certaines aides à l'internationalisation octroyées par l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers

Le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur,

Vu le décret du 2 avril 1998 créant l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers, article 2, alinéa 1^{er}, 2^o, et alinéa 5, modifié par le décret du 28 avril 2016 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 octobre 2015 concernant les aides à l'internationalisation des entreprises, les articles 26, alinéa 2, 2^o, 30, alinéa 4, et 34, alinéa 4, modifiés par l'arrêté du Gouvernement wallon du 9 juillet 2020 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 9 juillet 2020 relatif au soutien à l'internationalisation des groupements d'entreprises, des chambres de commerce mixtes et de leurs membres, les articles 17, 18, alinéa 1^{er}, 3^o et 4^o, 20, alinéa 1^{er}, 2^o, 21, 22, alinéa 1^{er}, 2^o, 26, 30, alinéa 1^{er}, 4^o, et 39, alinéa 1^{er};

Vu l'arrêté ministériel du 9 juillet 2020 établissant les forfaits applicables à certaines aides à l'internationalisation octroyées par l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers ;

Vu l'avis du Conseil d'administration de l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers, donné le 26 février 2021 ;

Vu l'avis de l'Inspecteur des Finances, donné le 23 mars ;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 25 mai 2021 ;

Vu la demande d'avis dans un délai de 30 jours, adressée au Conseil d'Etat le 7 septembre 2020, en application de l'article 84, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973 ;

Considérant l'absence de communication de l'avis dans ce délai ;

Vu l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973,

Arrête :

Art. 1^{er}.

Dans l'arrêté du 9 juillet 2020 établissant les forfaits applicables à certaines aides à l'internationalisation octroyées par l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers, l'annexe est remplacée par l'annexe jointe au présent arrêté.

Art. 2.

Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Namur, le 18 novembre 2021.

W. BORSUS

Annexe

Liste des forfaits applicables à certaines aides à l'internationalisation octroyées par l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers

Chapitre 1^{er}. Forfaits pour les déplacements à l'étranger

FORFAITS SUR LEQUELS S'APPLIQUE L'INTERVENTION DE L'AWEX

Voyage de prospection	Voyage /R	A Voyage circulaire déplacements inclus	au départ de la Belgique, tous
Zone géographique de destination	Belgique	pour une mission dans 2 pays	pour une mission dans plusieurs pays
	P a y s Mission	Belgique	Belgique
	Belgique	Pays Mission 1	Pays Mission 1
		Pays Mission 2	Pays Mission 2
		Belgique	Pays Mission X
			Belgique
Union Européenne ¹	1.100 €	-	-
Turquie	1.600 €	1.900 €	-
Pays nordiques & Suisse	1.800 €	2.150 €	-
Royaume-Uni	1.600 €	1.900 €	-
Europe de l'Est hors UE	1.300 €	1.550 €	1.700 €
Afrique du Nord	1.200 €	1.450 €	1.600 €
Afrique subsaharienne	1.900 €	2.250 €	2.500 €
Amérique du Nord et centrale	2.000 €	2.350 €	2.600 €
Amérique du Sud	1.700 €	2.000 €	2.250 €
Proche-Orient	1.800 €	2.150 €	2.400 €
Moyen-Orient	1.900 €	2.250 €	2.500 €
Extrême-Orient	2.300 €	2.750 €	3.050 €
Océanie	2.900 €	3.450 €	3.850 €

¹ à l'exception des Pays nordiques membres de l'UE

Chapitre 2. Forfaits pour les invitations en provenance de l'étranger

FORFAITS SUR LEQUELS S'APPLIQUE L'INTERVENTION DE L'AWEX	
INVITATION DE PROSPECTS	
Zone géographique d'origine	Forfait par voyage A/R
Union Européenne ¹	850 €
Turquie	1.200 €
Pays nordiques & Suisse	950 €
Royaume-Uni	950 €
Europe de l'Est hors UE	950 €
Afrique du Nord	900 €
Afrique subsaharienne	1.400 €
Amérique du Nord et centrale	1.350 €
Amérique du Sud	1.250 €
Proche-Orient	1.350 €
Moyen-Orient	1.400 €
Extrême-Orient	1.700 €
Océanie	2.150 €
¹ à l'exception des Pays nordiques membres de l'UE	

Chapitre 3. Répartition des pays par zone géographique pour l'application des forfaits pour les déplacements à l'étranger et les invitations en provenance de l'étranger

ZONES	PAYS
Union Européenne	Açores, Allemagne, Andorre, Autriche, Bulgarie, Canaries, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, France, Grèce, Groenland, Guadeloupe, Guyane française, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Martinique, Mayotte, Monaco, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Réunion, Roumanie, Saint-Martin, Slovaquie, Slovénie, Vatican
Turquie	Turquie
P a y s nordiques & Suisse	Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède, Suisse
Royaume-Uni	Royaume-Uni
Europe de l'Est hors UE	Albanie, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Macédoine du Nord, Moldavie, Monténégro, Russie, Serbie, Ukraine
Afrique du Nord	Algérie, Egypte, Libye, Maroc, Tunisie, Sahara occidental
Afrique subsaharienne	Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, Centrafrique, Comores, Congo (Brazzaville), Congo (RDC), Côte d'Ivoire, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, São Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie, Zimbabwe
Amérique du Nord et centrale	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Canada, Costa Rica, Cuba, Dominique, Etats-Unis, Grenade, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Porto Rico, République Dominicaine, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Salvador, Trinité-et-Tobago
Amérique du Sud	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Equateur, Guyana, Paraguay, Pérou, Surinam, Uruguay, Venezuela
Proche-Orient	Israël, Jordanie, Liban, Syrie, Territoires palestiniens
Moyen-Orient	Arabie Saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Emirats Arabes Unis, Géorgie, Irak, Iran, Koweït, Oman, Qatar, Yémen
Extrême-Orient	Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Brunei, Cambodge, Chine, Corée du Nord, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Japon, Kazakhstan, Kirghizstan, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar/Birmanie, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Tadjikistan, Taiwan, Thaïlande, Timor oriental, Turkménistan, Vietnam
Océanie	Australie, États fédérés de Micronésie, Fidji, Hawaï, Iles Cook, Iles Marshall, Kiribati, Nauru, Niue, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Salomon, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu

Chapitre 4. Forfaits pour les bureaux individuels et collectifs de représentation commerciale hors UE

FORFAITS SUR LEQUELS S'APPLIQUE L'INTERVENTION DE L'AWEX

Zone géographique	Budget forfaitarisé (12 mois consécutifs) / bureau
EUROPE HORS UE ¹	100.000 €
PAYS NORDIQUES HORS UE ET SUISSE	120.000 €
PAYS D'EUROPE CENTRALE HORS UE	110.000 €
PAYS D'EUROPE ORIENTALE HORS UE	130.000 €
AFRIQUE DU NORD	60.000 €
AFRIQUE SUBSAHARIENNE	90.000 €
AMERIQUE DU NORD ET CENTRALE	120.000 €
AMERIQUE DU SUD	90.000 €
PROCHE-ORIENT	100.000 €
MOYEN-ORIENT (GOLFE ARABO-PERSIQUE)	130.000 €
ASEAN	120.000 €
ASIE ²	130.000 €
CHINE	160.000 €
OCEANIE	140.000 €

¹ à l'exception des Pays nordiques hors UE, des Pays d'Europe Centrale hors UE, des pays d'Europe Orientale hors UE et de la Suisse

Chapitre 5. Forfaits pour les bureaux de représentation commerciale établis dans des incubateurs

FORFAITS SUR LEQUELS S'APPLIQUE L'INTERVENTION DE L'AWEX	
Zone géographique	Budget forfaitarisé
	/ incubateur commercial
	Trimestriel (3 mois consécutifs)
AMERIQUE DU NORD	15.000 €
ASEAN	15.000 €
ASIE ³	16.250 €
ROYAUME-UNI	12.500 €
³ hors ASEAN	

Chapitre 6. Répartition des pays par zone géographique pour l'application des forfaits pour les bureaux de représentation commerciale hors UE

ZONES	PAYS
Europe hors UE	Turquie, Royaume-Uni
Pays nordiques & Suisse	Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède, Suisse
Pays Europe Centrale hors UE	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Macédoine du Nord, Monténégro, Serbie
Pays Europe Orientale hors UE	Biélorussie, Moldavie, Russie, Ukraine
Afrique Nord	Algérie, Egypte, Libye, Maroc, Tunisie, Sahara occidental
Afrique subsaharienne	Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, Centrafrique, Comores, Congo (Brazzaville), Congo (RDC), Côte d'Ivoire, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, São Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie, Zimbabwe
Amérique Nord et centrale	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Canada, Costa Rica, Cuba, Dominique, Etats-Unis, Grenade, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Porto Rico, République Dominicaine, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Salvador, Trinité-et-Tobago
Amérique du Sud	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Equateur, Guyana, Paraguay, Pérou, Surinam, Uruguay, Venezuela
Proche-Orient	Israël, Jordanie, Liban, Syrie, Territoires palestiniens
Moyen-Orient	Arabie Saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Emirats Arabes Unis, Géorgie, Irak, Iran, Koweït, Oman, Qatar, Yémen
Asean	Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Myanmar/Birmanie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vietnam
Asie	Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Corée du Nord, Corée du Sud, Inde, Japon, Kazakhstan, Kirghizstan, Maldives, Mongolie, Myanmar/Birmanie, Ouzbékistan, Pakistan, Sri Lanka, Tadjikistan, Taiwan, Timor oriental, Turkménistan
Océanie	Australie, États fédérés de Micronésie, Fidji, Hawaï, Iles Cook, Iles Marshall, Kiribati, Nauru, Niue, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Salomon, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu